



Simiane-Collongue

## RECENSEMENT CATASTROPHE NATURELLE

### 1 - Coordonnées du déclarant :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

### 2- Phénomène (cocher une seule case) :

- Retrait / gonflement des sols (sécheresse)
- Glissement (masse consistante descendant une pente)

Adresse du sinistre : .....

### 3 – Dommages causés :

Description :

.....

.....

.....

.....

.....

#### **Pourquoi cette démarche ?**

- Elle permet à la commune de Simiane-Collongue de recenser le nombre de personnes touchées par ce(s) phénomène(s) afin de l'indiquer dans la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- Elle permet de vous enregistrer en mairie afin d'être prévenu en cas de reconnaissance par la Préfecture.

#### **Information :**

Dans le cas d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par la préfecture, vous devrez déclarer le sinistre à votre assureur, au plus tard, dans les 10 jours qui suivent la parution de l'arrêté au Journal Officiel.

#### **Où renvoyer cet imprimé ?**

Par mail à : [urbanisme@simiane-collongue.fr](mailto:urbanisme@simiane-collongue.fr)